

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 06 février 2025

Délibération n° 2025-02-07

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/01/2025
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/01/2025
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Cyril DURU ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Sarah BOURSIER ; Jean-Philippe VIVET.

Absents excusés :

François TRAMASSET a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 30 janvier 2025
Miguel FORTE a donné procuration à Serge ARLA en date du 06 février 2025
Cindy ESPLAN a donné procuration à Éva BELIN en date du 04 février 2025
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Nadine DURU en date du 06 février 2025
Alain CALIOT a donné procuration à Maya VALLART en date du 29 janvier 2025
Mylène LARRIEU a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 03 février 2025
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 05 février 2025

Absents :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Adoption d'une convention d'occupation du domaine privé de la Commune en vue de réaliser et d'exploiter une installation de production d'électricité photovoltaïque sur une structure au-dessus de deux courts de tennis, situés au stade municipal à ONDRES.

Madame le Maire souhaite que la commune valorise le patrimoine foncier communal et promeut la production d'énergies renouvelables sur son territoire.

A ce titre, la Société d'Economie Mixte (SEM) ENERLANDES, créée en 2008 à l'initiative du Département des Landes, dans l'objectif de développer les énergies renouvelables sur le territoire, souhaite valoriser prioritairement du foncier déjà urbanisé pour l'implantation de centrales photovoltaïques, a sollicité la commune, au travers d'une manifestation d'intérêt spontanée, pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur deux terrains de tennis, avec une revente directe de l'électricité produit.



Deux courts seront couverts par une structure portant des panneaux solaires. Afin d'améliorer l'esthétique et la convivialité de l'ensemble, il est prévu d'installer un bardage autour des cours de tennis et d'éclairer ceux-ci :

Nature	2 courts de tennis municipaux
Parcelle(s) cadastrale(s)	AY0139
Adresse	Allée des Genêts 40440 ONDRES
Puissance installable	279 kWc

VU la délibération du conseil municipal du 07 février 1980 approuvant la construction de deux courts de tennis au stade municipal,

VU la délibération du conseil municipal du 1er avril 1988, approuvant la création de deux courts de tennis supplémentaires au stade municipal,

VU la délibération n° 2009-11-05 en date du 27 novembre 2009 concernant les travaux de rénovation des courts de tennis de la commune,

VU les crédits prévus au budget primitif 2025 pour la réalisation de ce projet,

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine privé de la commune en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune a procédé à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente,

CONSIDÉRANT que la procédure d'appel à manifestation d'intérêt a été organisée avec cahier des charges valant règlement de consultation, pour l'installation et l'exploitation de ce projet et a été publié sur la plateforme sur le site de la ville et affiché en Mairie le 20/12,

CONSIDÉRANT l'absence d'offre au 20 janvier 2025, au titre de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt, Madame le Maire propose de donner suite à la candidature d'Enerlandes et présente à l'assemblée le projet de convention d'occupation temporaire du domaine privé de la Commune d'Ondres aux fins d'installation et d'exploitation d'une couverture photovoltaïque sur deux des quatre courts de tennis sis allée des genêts. Elle précise que ces conventions lieront la Commune d'Ondres et l'opérateur Enerlandes pour 30 ans,

Les installations d'environ 1 239 m² de couvertures photovoltaïques et leur entretien seront à pleine charge de l'opérateur. En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine privé de la commune, Enerlandes s'acquittera d'une redevance annuelle fixée à 1€.

Ces équipements permettront d'une part de proposer aux joueurs une zone ombragée ou abrité de la pluie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,



DÉCIDE

ARTICLE 1- Le projet de convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune avec Enerlandes pour l'installation d'environ 1 269 m² de couverture photovoltaïque, de son entretien et son exploitation pendant 30 ans sur deux courts de tennis à Ondres est approuvé.

ARTICLE 2- Madame le Maire est autorisée à signer toute convention et tout document y afférent.

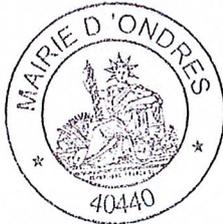
ARTICLE 3- Madame Le Maire autorise Enerlandes à déposer les permis de construire correspondants.

ARTICLE 4- La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 07 février 2025,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 10 / 02 / 2025

- après télétransmission électronique le 10 / 02 / 2025

- et mise en ligne sur le site de la commune le 10 / 02 / 2025